

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00028

Numéro SIREN : 834 364 697

Nom ou dénomination : 12.26 PROJECT

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2022 sous le numéro de dépôt 16990

**12.26 PROJECT**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 205 Chemin de Giram**  
**06320 La Turbie**  
**SIRET : 834 364 697 00013**

**PROCES VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 28 JUIN 2021 A 15 HEURES**

L'an deux mille vingt-et-un,

Le vingt-huit juin,

A quinze heures,

Le soussigné Monsieur MINELLO Valery, associé unique de la société 12.26 PROJECT, SAS au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Madame Emeline LECANU, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente.

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le président,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice,
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
- Le texte des résolutions proposées.

*hw*

Adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la présidence quitus de sa gestion, pour ledit exercice.

**Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable de **39.955,80 euros**, compte tenu d'un report à nouveau créditeur de **54.92 euros**, laisse apparaître un montant distribuable de **40.010,72 euros**, décide de l'affecter de la façon suivante :

- « Report à nouveau »	<b>10,72 euros</b>
- « Distribution de dividende »	<b>40.000,00 euros</b>
Eligible à l'abattement de 40 % (CGI art.158)	

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur MINELLO Valery et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

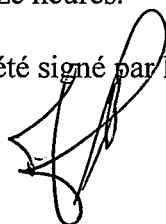
**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



**12.26 PROJECT**

205 CHEMIN DE GIRAM

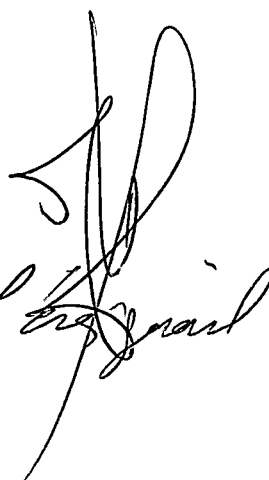
06320 LA TURBIE

Exercice clos le : 31 décembre 2020

APE : 7022Z

SIRET : 83436469700013

*ce bilan conforme à l'original*



ACCM  
3 PLACE MASSENA

Tél : 0493168202

Fax :

06000 NICE

E-mail : accm1@free.fr

# BILAN ACTIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/20	Valeurs nettes au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Capital souscrit non appelé</b>				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	12 500		12 500	
Constructions	110 599		110 599	
Installations tech., matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	1 316		1 316	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	156 000	142 500	13 500	9,47
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500	7 500		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>287 915</b>	<b>150 000</b>	<b>137 915</b>	<b>91,94</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Créances clients et comptes rattachés (3)	2 227		2 227	
Autres (3)	8 222	219	8 003	
Capital souscrit - appelé non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				
<b>Instruments de trésorerie</b>				
Disponibilités	8 851	412	8 438	
Charges constatées d'avance (3)				
<b>TOTAL (II)</b>	<b>19 300</b>	<b>631</b>	<b>18 669</b>	
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)</b>				
<b>Primes remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion actif (V)</b>				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>307 215</b>	<b>150 631</b>	<b>156 584</b>	<b>103,95</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

# BILAN PASSIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital ( dont versé : 1 000 )	1 000	1 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	100	100		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	55	13 058	-13 003	-99,58
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	39 956	29 997	9 959	33,20
SITUATION NETTE	41 111	44 154	-3 044	-6,89
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>41 111</b>	<b>44 155</b>	<b>-3 044</b>	<b>-6,89</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL (I) Bis</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>DETTES (1)</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	130 307		130 307	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	111 786	74 449	37 337	50,15
Avances et aptes recus sur commandes en cours	876	876		
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	3 251	126	3 125	
Dettes fiscales et sociales	18 571	2 212	16 359	739,52
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 313	1 313		
Autres dettes		27 500	-27 500	-100,00
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (III)</b>	<b>266 104</b>	<b>106 476</b>	<b>159 628</b>	<b>149,92</b>
Écarts de conversion passif (IV)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>307 215</b>	<b>150 631</b>	<b>156 584</b>	<b>103,95</b>
(1) Dont à plus d'un an				
(1) Dont à moins d'un an	265 228			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes crédit. de banques				

# BILAN PASSIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	Valeurs au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
(3) Dont emprunts participatifs				

# COMPTE DE RÉSULTAT

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises <i>dont à l'exportation :</i>				
Production vendue (biens et services) <i>dont à l'exportation :</i>	74 459	48 720	25 739	52,83
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>74 459</b>	<b>48 720</b>	<b>25 739</b>	<b>52,83</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits	17	2	16	940,96
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>74 476</b>	<b>48 722</b>	<b>25 754</b>	<b>52,86</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	46 400	44 202	2 198	4,97
Impôts, taxes et versements assimilés	642	281	361	128,21
Salaires et traitements	5 637	1 580	4 057	256,87
Charges sociales	294	68	225	329,57
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 256		2 256	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	4	1	4	694,64
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>55 234</b>	<b>46 132</b>	<b>9 102</b>	<b>19,73</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>19 242</b>	<b>2 590</b>	<b>16 652</b>	<b>642,99</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Perte ou bénéfice transféré (IV)				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				

# COMPTE DE RÉSULTAT - SUITE

**AP1625 - 12.26 PROJECT**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	Du 01/01/19 Au 31/12/19	Variation	
			en valeur	en %
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)	25 000	28 750	-3 750	-13,04
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immo. (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur prov. et dépréciations et transf. de charges				
Différences positives de change		1	-1	-100,00
Produits nets sur cessions de val.mob. de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS ( V )</b>	<b>25 000</b>	<b>28 751</b>	<b>-3 751</b>	<b>-13,05</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 426	870	556	63,94
Différences négatives de change				
Charges sur cessions de valeurs mob. de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES ( VI )</b>	<b>1 426</b>	<b>870</b>	<b>556</b>	<b>63,94</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>23 574</b>	<b>27 881</b>	<b>-4 307</b>	<b>-15,45</b>
<b>RÉSULTAT COURANT avt impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>42 816</b>	<b>30 471</b>	<b>12 345</b>	<b>40,52</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur prov., dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS ( VII )</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>				
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôt sur les bénéfices (X)	2 860	474	2 386	503,38
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>99 476</b>	<b>77 472</b>	<b>22 004</b>	<b>28,40</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>59 520</b>	<b>47 475</b>	<b>12 045</b>	<b>25,37</b>
<b>Bénéfice ou Perte</b>	<b>39 956</b>	<b>29 997</b>	<b>9 959</b>	<b>33,20</b>
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>				
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>				



# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

#### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

#### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

#### **Option de traitement des charges financières :**

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

# ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

## **Amortissements des biens non décomposables :**

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

## **Immobilisations financières**

### **Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :**

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

## **Stocks**

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **Provisions réglementées**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

# ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

**AP1625 - 12.26 PROJECT**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I		
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		
CORPORELLES		Terrains			12 500
		Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.		112 500
		Installations techniques, matériel & outillage indust.			
		Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers		1 672
		Immobilisations corporelles en cours			
		Avances et acomptes			
			TOTAL III		
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	142 500		13 500
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	7 500		
		TOTAL IV	150 000		13 500
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>			<b>150 000</b>		<b>140 172</b>

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I			
		Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			
CORPORELLES		Terrains			12 500	
		Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons		112 500	
		Inst.tech., mat. outillage indust.				
		Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.		1 672	
		Immos corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
			TOTAL III			126 672
FINANCIERES		Part. évaluées par mise en equivalence				
		Autres participations			156 000	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières			7 500	
		TOTAL IV			163 500	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>					<b>290 172</b>	

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

**AP1625 - 12.26 PROJECT**

**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL</b>					
Terrains			1 901		1 901
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div. Matériel de transport Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers		356		356
<b>TOTAL</b>			<b>2 256</b>		<b>2 256</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 256</b>		<b>2 256</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amort. fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immob. incorporelles <b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Immo. corpor.	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

**COMPTES DE RÉGULARISATION -  
ACTIF**

*AP1625 - 12.26 PROJECT*

---

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

AP1625 - 12.26 PROJECT

Du 01/01/2020 au 31/12/2020

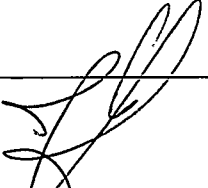
## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	13 473
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 313
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>14 786</b>

**12.26 PROJECT**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 205 Chemin de Giram**  
**06320 La Turbie**  
**SIRET : 834 364 697 00013**

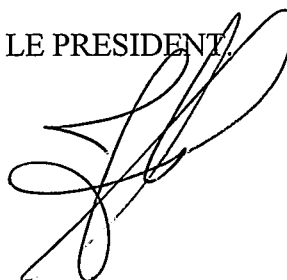
**FEUILLE DE PRESENCE**

**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 28 JUIN 2021**

<b>ASSOCIES NOM ET PRENOM ET ADRESSE</b>	<b>PARTS</b>	<b>VOIX</b>	<b>MANDATAIRES</b>	<b>SIGNATURES</b>
MINELLO Valery	100	100		

La présidence soussignée certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que tous les associés sont présents ou représentés totalisant 100 actions ayant droit de vote, et auxquelles sont attachées 100 voix.

LE PRESIDENT.



**12.26 PROJECT**  
**Société par Actions Simplifiée**  
**au capital de 1.000 euros**  
**Siège social : 205 Chemin de Giram**  
**06320 La Turbie**  
**SIRET : 834 364 697 00013**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS VISEES PAR**  
**L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

Chers associés,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatant les opérations conclues entre la société, la gérance et les associés, relevant ou susceptibles de relever des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce.

Cette convention concerne Monsieur MINELLO Valery et la société PEST CONTROL SERVICE

**1/ Monsieur MINELLO Valery**

Le solde du compte courant de s'élève à **337,98 euros**.

Dans le cadre de son mandat social, **Monsieur MINELLO Valery** a perçu au cours de l'exercice écoulé des indemnités kilométriques calculées en fonction du barème de l'administration fiscale, à titre de remboursement des frais de déplacement, effectués pour le compte de la société, pour un montant de **3.410,00 euros**.

**2/ La SARL PEST CONTROL SERVICE**

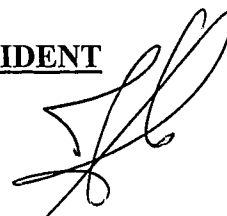
La SARL 12.26 PROJECTS doit à la **SARL PEST CONTROL SERVICE**, la somme de **106.875,64 euros**.

Cette convention sera soumise à votre approbation.

L'associé intéressé ne pourra pas participer au vote et ses parts ne seront pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Je reste à votre disposition et espère que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

**LE PRESIDENT**



12.26 PROJECT  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000 euros  
Siège social : 205 Chemin de Giram  
06320 La Turbie  
SIRET : 834 364 697 00013

**PROCES VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 28 JUIN 2021 A 15 HEURES**

L'an deux mille vingt-et-un,

Le vingt-huit juin,

A quinze heures,

Le soussigné Monsieur MINELLO Valery, associé unique de la société 12.26 PROJECT, SAS au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Madame Emeline LECANU, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est présente.

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de gestion établi par le président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépose sur le bureau les documents suivants :

- Le rapport de gestion établi par le président,
  - Le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice,
  - Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
  - Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.
  - L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé.
  - Le texte des résolutions proposées.
- n

Adopte les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président et des rapports du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, il donne à la présidence quitus de sa gestion, pour ledit exercice.

**Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'associé unique après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice net comptable de **39.955,80 euros**, compte tenu d'un report à nouveau créditeur de **54.92 euros**, laisse apparaître un montant distribuable de **40.010,72 euros**, décide de l'affecter de la façon suivante :

- |   |                        |
|---|------------------------|
| - « Report à nouveau »                        | <b>10,72 euros</b>     |
| - « Distribution de dividende »               | <b>40.000,00 euros</b> |
| Eligible à l'abattement de 40 % (CGI art.158) |                        |

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur MINELLO Valery et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures.

De tout ce qui précède il a été dressé procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.



**Emeline LECANU**

Expert-comptable & Commissaire aux comptes

## 12.26 PROJECT

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée Générale de la société 12.26 PROJECT

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 12.26 PROJECT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 2 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



SAS E&E

12.26 PROJECT  
12.26 PROJECT  
12.26 PROJECT

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;



